



Auditions : sélection de l'Ouest pour le FIGC 2010

Admissibilité et règlements

Date limite d'inscription : 15 mai 2010

ADMISSIBILITÉ

Tout participant aux auditions électroniques pour la sélection des deux artistes ou collectifs qui représenteront l'Ouest au Festival international de la chanson de Granby 2010 doit répondre aux exigences suivantes:

1. Être un ancien finaliste ou un lauréat du Chant'Ouest (1990-2009 inclusivement).
2. Être francophone et/ou posséder une connaissance d'usage de la langue française parlée et écrite.
3. Tous les membres d'un collectif doivent se conformer au point 2.
4. Un collectif est défini en ayant 2 à 5 membres et au moins un des membres est vocaliste. Les groupes d'instrumentalistes ne sont pas admissibles alors que les groupes *a cappella* sont permis.
5. Proposer un répertoire strictement en français.
6. Être résident de l'Ouest ou du Nord canadiens pour un minimum d'un an au 15 mai 2010.

RÈGLEMENTS

1. N'avoir aucun lien contractuel avec une compagnie de disque reconnue. **(1)**
2. N'avoir produit aucun enregistrement sonore ayant été (ou devant être) distribué à des fins commerciales par les maisons de distribution DEP ou Select.
3. Présenter quatre chansons écrites uniquement en français.
4. Ne pas avoir été consacré lauréat au FIGC.
5. Ne pas être inscrit à l'un des concours provinciaux de la chanson menant au Chant'Ouest 2010 : *Pacifique en chanson, Polyfonik, le Gala fransaskois ou le Gala manitobain.* **(2)**
6. Être disponible pour participer aux formations et aux demi-finales du FIGC du 30 août au 11 septembre 2010, ainsi qu'aux répétitions et spectacle de la finale du 13 au 18 septembre 2010.

(1) Les artistes ayant un contrat de distribution avec l'APCM seront admissibles.

(2) Les participants aux concours provinciaux de 2010 sont exclus afin de conserver l'intégrité de ces événements et pour des raisons de logistique. Étant donné que le Chant'Ouest 2010 et la finale du FIGC 2010 se chevauchent, il y aurait un conflit d'horaire pour tout artiste qui désire participer aux deux concours.

CRITÈRES D'ÉVALUATION: (conforme à ceux de la demi-finale et de la finale au FIGG)

Qualité du répertoire

- Qualité du texte et de la musique
- Sens du risque
- Appropriation
- Accessibilité

Qualité de l'interprétation

- Intention définie
- Développement
- Présence au texte
- Présence à la musique
- Voix (justesse, timbre, maîtrise, nuance, phrasé)
- Performance musicale

Originalité

- Singularité
- Authenticité
- Caractère distinctif

MATÉRIEL À SOUMETTRE

- Formulaire d'inscription
- Quatre titres en fichier **mp3**
- Textes des 4 chansons en format *Word*
- Notes biographiques (100 mots)
- Photo en format **JPG** tête et épaules
- Document audio-visuel comprenant :
 - a. Présentation par l'artiste d'une à deux minutes où il s'identifie (nom, ville, province) et décrit son cheminement artistique et la direction qu'emprunte présentement sa carrière.
 - b. Clip vidéo de trois à cinq minutes de l'artiste en performance (extrait de spectacle ou vidéoclip)

INSCRIPTION ET SOUMISSION DU MATÉRIEL

- L'inscription et le dépôt du matériel d'audition sera coordonné par **Andrée Noonan**, secrétaire du conseil d'administration du Chant'Ouest. **Le matériel d'audition des artistes sera déposé sur le site d'hébergement *Box.net***. Chaque candidat doit communiquer directement avec la coordonnatrice pour initier le processus d'inscription aux auditions.
Inscription : Andrée Noonan, andree@culturel.sk.ca 306-565-8010
- La coordonnatrice ouvrira un fichier au nom de chaque artiste sur un compte *Box.net*. Elle communiquera ensuite le lien personnalisé à chaque artiste par courriel. **Ce lien et son fichier sont hermétiques : seulement le propriétaire de l'adresse courriel qui reçoit l'invitation à télécharger - et la coordonnatrice - peuvent y accéder.**
- Les artistes doivent déposer leur matériel dans leur dossier personnel *Box.net* au plus tard le 15 mai 2010. La coordonnatrice s'assurera que les dossiers sont complets et avisera les artistes s'il manque des éléments.
- Au moment de fermer le concours, on bloquera les liens d'accès des artistes à leur dossier. Par la suite les membres du jury seront invités à télécharger les fichiers des candidats. À partir de ce moment, **seuls les membres du jury et la coordonnatrice auront accès aux documents d'audition.**

INFORMATION:

Vous pouvez communiquer avec les membres du conseil d'administration de la Société Chant'Ouest :

Jean-François Packwood, président (Colombie-Britannique)
directiongenerale@ccaafb.com 604.732.5562 poste 370

Aimé Boisjoli, vice-président (Manitoba)
direction100nons@shaw.ca 204.231.7036

Ronald Tremblay, trésorier (Alberta)
info@chantouest.ca 780.461.9028

Andrée Noonan, secrétaire et coordonnatrice des auditions (Saskatchewan)
andree@culturel.sk.ca 306.565.8010